



FICHE PRESSE

Jaulny, le vendredi 15 novembre 2019

Le pont temporaire à Jaulny et la construction du nouvel ouvrage d'art

Le Département surveille en permanence les routes et les ouvrages d'art de Meurthe-et-Moselle. Ceci a permis de détecter une importante fissure sur le Pont qui enjambe le Rupt-de-Mad à Jaulny, qui est interdit à la circulation depuis novembre 2018. Depuis le 22 novembre 2018, le pont provisoire de Jaulny permet de soulager la commune, déjà enclavée, le temps de l'étude et des travaux. Tous les véhicules y compris les poids-lourds peuvent circuler dessus.

CONTEXTE

Dans le cadre de la campagne 2018 de surveillance des ouvrages d'art départementaux, le pont surplombant le Rupt-de-Mad à Jaulny a fait l'objet d'une inspection détaillée réalisée par un bureau d'études. Le rapport a fait état d'une fissure inquiétante sur le tablier. Des sondages complémentaires ont été réalisés et ont confirmé la gravité de la pathologie relevée : la fissuration traverse complètement le pont et se prolonge sur le flan des poutres sur environ 50 à 60% de leur hauteur.

Afin de préserver la sécurité des usagers, un arrêté provisoire de limitation de tonnage à 3,5 tonnes a été pris le 7 Septembre 2018. La déviation mise en place par les routes départementales pour les véhicules de +3,5 tonnes, représente environ 20 km et un allongement de temps de parcours de 25 minutes.

Des nouvelles investigations ont été réalisées en septembre 2018 et ont confirmé les premières analyses.

La pathologie rencontrée sur l'ouvrage est jugée très grave. La fissuration s'explique par le tassement de la culée (qui supporte le poids du pont. Ses fondations sont des pieux en bois). Ces derniers ont dû se détériorer suite une baisse du niveau des eaux du Rupt-de-Mad.

Il a donc été décidé d'interdire toute circulation (VL et PL) sur le pont initial et d'utiliser le pont temporaire.

POURQUOI UN PONT TEMPORAIRE ?

Actuellement, la déviation mise en place par le réseau départemental représente un détour d'environ 20 kilomètres allongeant les temps de transports d'environ 25 minutes.

Les données de comptages réalisés sur la RD28 en amont de Jaulny en 2015 recensent environ 700 véhicules par jour.

A l'occasion d'une réunion publique le 26 septembre 2018, l'étude d'un dispositif permettant de rétablir la circulation sur l'ouvrage a été proposée. Le principe de sa fabrication et de sa mise en place ont été validés et l'entreprise BERTHOLD a pu le réaliser dans des délais très courts. Le montant total s'élève à environ 110 000 € TTC.

Bon à savoir

Le pont provisoire, ou fly over (littéralement qui vole au-dessus, qui survole) restera propriété du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle. Il pourra être réutilisé pour d'autres ouvrages. Il est calculé pour permettre le passage de tous les véhicules (PL, bus et VL). Il s'agit d'une plaque métallique posée entre la chaussée et la partie travée en bon état de l'ouvrage. Le fly-over surplombant la partie entravée. Le fly-over est mis en place le temps de l'étude du pont, soit une année.

La mise en place du dispositif a permis également de réaliser des économies sur la viabilité hivernale de la voie communale pour laquelle la collectivité s'est engagée.

LA CONSTRUCTION DU NOUVEL OUVRAGE D'ART

L'ouvrage initial construit en 1927 a dépassé sa durée de vie théorique (91 ans pour une durée théorique de 80 ans).

La circulation ne pourra être rétablie qu'après la démolition et la reconstruction de l'ouvrage, ce qui pourrait prendre de 18 à 36 mois en fonction de l'avancement des études nécessaires et des impératifs réglementaires (l'ouvrage est situé en zone Natura 2000 et dans le périmètre du château de Jaulny classé au titre des monuments historiques).

Le marché public est actuellement en cours de notification. Le futur ouvrage sera constitué de poutres en béton préfabriquées et le nombre de travées sera réduit à 2, avec un seul appui en rivière en dehors du lit mineur pour un meilleur écoulement du Rupt-de-Mad.

Le démarrage des travaux est prévu pour mai 2020 avec une remise de l'ouvrage fin 2020.

Le coût global de d'opération est ramené à 1,5M€ en fonction des résultats de l'appel d'offres.

